

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Jeudi  
2016 (12)  
20 octobre**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le jeudi 20 octobre 2016 à 16h35, au lieu habituel. Les membres du conseil ont renoncé à l'avis de convocation requis par la Loi. Tous les membres du conseil présents et formant quorum :

Madeleine Proulx	André Savage
Johanne Baillargeon	Isabelle Parent
André Lapierre	Alain Lalonde

Sous la présidence de son honneur la mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

\*\*\*\*\*  
Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance.  
\*\*\*\*\*

**2- Lecture de l'avis de convocation**

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Garage municipal - contrat
5. Période de questions
6. Levée de la session

**16-227 3- Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-228 4- Garage municipal- contrat [n/d 401-111 2016]**

ATTENDU QUE des travaux de réhabilitation de la charpente du toit du garage municipal sont requis suite à l'affaissement du 2 mars 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres par voie d'invitation le 28 juillet 2016;

ATTENDU QU' aucune offre n'a été déposée suite à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la Municipalité est retournée en soumission par appel d'offres publiques le 12 septembre 2016;

- ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux soumissions ont été reçues;
- ATTENDU QUE les deux soumissions sont non conformes face aux demandes des assurances;
- ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) accepte les travaux du plus bas soumissionnaire;
- ATTENDU QUE la Municipalité dégage la MMQ de sa responsabilité pendant les travaux;
- ATTENDU QUE l'entrepreneur possède une assurance responsabilité civile de 7 000 000 \$ et d'une assurance complémentaire de 3 000 000 \$ pour la durée des travaux;
- ATTENDU QU' un rapport, préparé et signé par l'ingénieur Christian Dory, sera déposé avant l'exécution des travaux, et qu'un rapport final sera produit après l'exécution des travaux;

Pour ces motifs,  
Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde le contrat de réfection à Construction N. Faucher inc. au coût de 70 364.70 \$ taxes incluses, plus les frais d'ingénieur évalués à 1 724.63 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

## **5- Période de questions**

### **16-229 6- Levée de l'assemblée**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 16-228.**

---

**Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière**

---

aucune personne, Fin de la session 16h55

---

**Roxanne Turcotte, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**